



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA VILLE DE DUNHAM
À TOUS LES CITOYENS DE LADITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

il y aura séance ordinaire du conseil municipal le 2 juin 2020, à 19 h 30. Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

NATURE ET EFFETS

DM-20-03 - Dérogation mineure visant à régulariser l'implantation d'une piscine hors-terre installée en marge latérale et empiétant dans la marge avant secondaire à 9,98 mètres de la ligne avant de la propriété. L'implantation d'une piscine en marge avant secondaire est non-conforme à l'article 95, alinéa 3, du règlement de zonage # 382-19.

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ

2519, rang St-Joseph, Dunham

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

FAIT À DUNHAM, CE 11^E JOUR DU MOIS DE MAI 2020.

Pierre Loiselle, greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résident à Dunham, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie au bureau de la municipalité ; j'ai également fait publier cet avis dans le journal La Voix de l'Est, édition du 16 mai 2020.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 11^e jour du mois de mai 2020.

Pierre Loiselle, greffier